

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DLH 15 - Dépôt d'une déclaration préalable et de toute autre autorisation d'urbanisme en vue de réaliser une division parcellaire de l'ensemble immobilier, avenue de la Paix à Fresnes (94).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 442-1 et suivants et les articles R 421-19 et 23 du Code de l'urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose le dépôt d'une déclaration préalable pour une division parcellaire pour l'ensemble immobilier situé avenue de la Paix à Fresnes (94) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer une demande de déclaration préalable et toute autre autorisation d'urbanisme nécessaire pour réaliser une division de la parcelle E 160 située avenue de la Paix à Fresnes (94).